

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 12

Présents : 8

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
24/02/2025

Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 021-212105852-20250310-2025_09-DE

**Délibération du Conseil Municipal**
Séance du 10 mars 2025

L'an 2025, le dix du mois de mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra

Absents excusés : Mme GADY Sarah, procuration à PEDRON Nathalie
Mme SORBIER Chloé, procuration à MARET Chantal
M. MONCHAUX Eric, procuration à M. BLOT Dominique

Absent : M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : M. BLOT Dominique

Objet : Subventions versées pour l'année 2025 (Délibération n° 2025-09)

M. le Maire explique que selon les critères définis, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2025 :

Désignation	Montant
Coopérative scolaire école élémentaire Saulon (30 € par élève soit 38 élèves + ½ dérogation)	1 155 €
Coopérative scolaire école maternelle "Layer" (30 € par élève soit 29 élèves)	870 €
Association du foyer rural	2 400 €
Studio Cléo Danse	350 €
Savate Boxe Saulon	300 €
Football Club SC	800 €
Association BMX	800 €
Pétanque UNION	300 €
La Passerelle du Bonheur	300 €
MFR Agencourt	100 €
TOTAL	7 375 €

Dit que la commune versera une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Pétanque Union cette année. La subvention de cette association représente un global de 300 €.

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2025

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle

Le Maire, Pascal BORTOT

